

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du CCAS

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 17 novembre 2016

-----12-----12-----8-----

L'an deux mille seize-----

et le 17 novembre

Date de
convocation

09/11/2016

Date
d'affichage
09/11/2016

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil d'Administration du CCAS,
en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, LABEYRIE Nicolas, Mmes CARLES Huguette,
CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN
Cécile, DESPAX Nelly

Absentes : Mmes DAUBIN Simone, BIZZARRI Marianne, MASSARTIC Jane.

Excusée : Mme SEGAT Pierrette.

Mme FIN Thérèse a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Demande exceptionnelle aide financière expertise médicale

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que l'assistante Sociale Polyvalente du secteur de Montréal accompagne actuellement Monsieur Jacques FOURCADE domicilié depuis une soixantaine d'années au Tardina à Montréal-du-Gers.

Il vit seul dans une ferme isolée et perçoit une petite retraite. Il rencontre des problèmes de santé importants qui nuisent à sa capacité à gérer seul son quotidien. C'est pourquoi il va déposer une demande de protection judiciaire auprès du Juge des Tutelles. Pour mener à bien cette démarche, il doit fournir une expertise médicale qui ne peut être effectuée que par un médecin désigné par le Juge. Cette visite coûte 160 € (coût fixé par la loi) et Monsieur Jacques FOURCADE n'a pas les ressources suffisantes pour payer l'intégralité de cette facture.

- Le Conseil Départemental accorde une aide de 70 €
- Monsieur Jacques FOURCADE pourrait donner 30 € et sollicite donc une aide financière du CCAS de 60 €

Les membres du CCAS,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Accepte exceptionnellement d'accorder une aide de 60 €.

Fait à MONTREAL le 17 novembre 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.